ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵓⵖⵔⵓⵎ
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵍⵄⴰⵎⵍⵉⵢⵉⵏ
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵍⵄⴰⵎⵍⵉⵢⵉⵏ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵉⵎⵣⵡⵔⵓ
ⵜⴰⵅⵍⵉⵜ ⵏ ⵉⵙⴰⵏⵙⴰⵏ

المـــملكة المـــغربية
وزارة الداخـــــلية
اقليـــــم ورزازات
دائـــــرة ورزازات
قيـــادة ســـكورة
جماعـــــة ادلسان

# Avis d'achat sur bons de commande N° : 07/2026

**Le** président de la commune Idelssane province d'Ouarzazate procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

**OBJET DE LA PRESTATION :** ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN.

- Consistance de la prestation :

| N° | DESIGNATION DES PRESTATIONS | CARACTERISTIQUES ET SPECIFICATIONS | Unité | Quantité | GARANTIES EXIGEES |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | **Luminaire LED solaire 200W panneau photovoltaïque déporté** | Marque : WELL ou similaire<br>Durée de vie moyenne : 50 000 Heures<br>**Flux lumineux : 5200 Lumens**<br>Température de couleur : 6500K<br>Tension d'alimentation : 3.2V<br>Types de protection : IP66, IK10<br>Batterie : Lithium 3.2V/40Ah<br>Autonomie : 10 à 12H<br>Réglable à distance par télécommande<br>Fiche technique des luminaire LED solaire 200W | U | 40 | Attestation de garantie (1 ans) |

**NOTA :** Le fournisseur attributaire est tenu de présenter une fiche technique détaillée relative aux articles objet du bon de commande, attestant leur conformité aux spécifications et aux normes techniques requises, dans un délai maximum de deux (02) jours à compter de la date de confirmation du bon de commande.
Cette fiche technique doit être transmise par courrier électronique à l'adresse suivante : **(abdellah.darhouch@gmail.com),** en vue de son examen et de la validation préalable des modèles proposés, ainsi que de la vérification de leur conformité aux exigences techniques stipulées dans le bon de commande, avant tout commencement de livraison.

En cas de non-transmission de ladite fiche technique dans le délai imparti, ou en cas de non-conformité aux spécifications exigées, l'administration se réserve le droit de rejeter le bon de commande et de ne pas y donner suite. L'administration se réserve également le droit de recourir au concurrent suivant pour l'exécution de l'objet du bon de commande, conformément à la réglementation en vigueur.

**Lieu** d'exécution : LA COMMUNE IDELSSANE.

**Délai** d'exécution est : 6 jours, à compter de la date d'attribution ce bon de commande.

**Date** et heure limites de réception des devis des concurrents : Le : 29 AVR 2026 à 12 h : 00

Les concurrents peuvent :

- Soit déposés leurs devis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. (Suite au décision sous numéro 1692.23 du 23/06/2023).

*IDELSSANE, le :* 27 AVR 2026

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNE**

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
C.R Idelssane
Service Technique
Province de Ouarzazate